



Séance du 27 février 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-sept Février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du premier adjoint, M. VILATON Pascal.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
22	16	20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme CAZENAVE Sandrine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. ETIENNE Bernard, M. FOURNET Cyrille, Mme HOURQUET Nathalie, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

Procuration(s) :

Mme BIARNES Karine donne pouvoir à M. DARRACQ Nicolas, M. GATUINGT Patrice donne pouvoir à M. SEIRACQ Michel, Mme EDE Amandine donne pouvoir à Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme MESPLÈDE Audrey donne pouvoir à Mme LAGRASSE Marie-Laure

Date de la convocation
16 février 2024

Étai(en)t absent(s) :

M. DEHEZ Julien

Date d'affichage
16 février 2024

Étai(en)t excusé(s) :

Mme BIARNES Karine, Mme EDE Amandine, M. GATUINGT Patrice, M. LABAT Benoît, Mme MESPLÈDE Audrey

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
M. MARIMPOUY Jean-Gabriel

___/___/___
et publication du
___/___/___

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	275 291,00
	Réalisé :	126 704,89
	Reste à réaliser :	79 797,00
Recettes	Prévu :	275 291,00
	Réalisé :	104 324,06
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	631 860,00
	Réalisé :	458 019,10
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	631 860,00
	Réalisé :	585 530,95
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-22 380,83
Fonctionnement :	127 511,85
Résultat global :	105 131,02

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le, *maire* : s'étant retiré lors du vote.

Ont signé le premier adjoint et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Vincent-de-Paul

le premier adjoint VILATON Pascal

le(s) secrétaire(s) de séance

